

## Séance du Conseil Municipal du Mercredi 27 Avril 2016

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-sept avril à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 19 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents :** 10 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Danièle BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Nadine CAUZETTE, Sylvain DABADIE, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

**Excusés :** 2 Christine BORTOLUSSI, Didier DELORD

**Absents :** 3 Marie Line BARRE, Isabelle BEN, Jérémy LASSERRE

Madame Nadine CAUZETTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du 23 mars 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1 - Gestion du service « Assainissement Collectif » :**

Monsieur le Maire rappelle les échanges avec Madame RACIC - Trésorière de Riscle - lors de la préparation du budget « assainissement collectif » et notamment les questions relatives aux modalités de gestion de ce service dont la compétence est à ce jour communale. Monsieur le Maire rappelle les modifications qui seront mises en place suite à la Loi NOTRe.

Il n'est pas opportun de donner la compétence au SIAEP de VIELLA car celui-ci devrait disparaître dans sa forme actuelle.

Selon Madame RACIC, il n'est pas souhaitable de créer une régie directe (gestion par les Agents de la Commune) en raison des évolutions structurelles des collectivités locales et du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif de VIELLA (environ 150 abonnés).

Aujourd'hui, la gestion la plus appropriée pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- La Mairie de VIELLA établit les factures d'installation des boîtes de raccordement ainsi que les factures de redevance de l'assainissement. Chaque facture fait l'objet d'un titre de recette dans le budget assainissement collectif.
- Les factures, les titres correspondants et le bordereau de recouvrement sont transmis à la Trésorerie qui se charge des envois aux débiteurs, du suivi des règlements et des relances s'il y a lieu.

Pour mémoire, la facture de l'assainissement collectif fera apparaître :

- 1) une redevance par m<sup>3</sup> d'eau potable consommée,
- 2) le coût d'un abonnement mensuel,
- 3) une redevance fixée par l'Agence Adour Garonne et qui lui est reversée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la gestion par la Mairie du service Assainissement Collectif.

### **2 - Règlement Assainissement Collectif :**

Monsieur le Maire présente le projet de règlement du service assainissement collectif à l'assemblée.

#### **VOIR ANNEXE 1**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce règlement.

### **3 - Convention d'utilisation de la Maison des Associations et de la Chasse :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention pour encadrer la mise à disposition de la Maison des Association et de la chasse sise au Stade Henri Lacassagne.

La Convention est acceptée telle quelle est présentée ; toutefois, est-il souhaitable de rajouter une note concernant les associations extérieures à VIELLA ?

Voir ANNEXE 2

### **4 - Carte communale de Viella et compatibilité avec le SCoT :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Schéma de coopération intercommunal (SCoT) du Val d'Adour a été approuvé.

La Loi indique que les documents d'urbanisme existants doivent être compatibles avec le SCoT.

Au vu du rapport d'analyse du Responsable de la planification du Pays du Val Adour à MAUBOURGUET, notre carte communale n'est pas compatible avec le SCoT.

Sachant que les Communautés de Communes ont obligation d'élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) doit engager une réflexion sur ce plan.

En conséquence, le Conseil Municipal de VIELLA décide attendre le projet de PLUI de la CCAA avant d'engager la révision de notre Carte Communale.

Voir ANNEXE 3

### **5 - Le relais POSTE de VIELLA**

Monsieur le Maire présente le relais poste commerçant de VIELLA, récemment repris par Monsieur Roland DUPUY, propriétaire de la superette de VIELLA.

Les responsables de la Poste ont écrit à Monsieur le Maire, pour l'informer que le Relais Poste Commerçant présentait un bilan positif et avait une bonne fréquentation.

### **6 - CCAA Prospective :**

Monsieur le Maire présente le document « Prospective » qui a été présenté au Conseil Communautaire de la CCAA du 11 avril 2016 et notamment les propositions de fusions des Communautés de Communes, sachant que à l'avenir, la loi indique que toutes les Communautés de Communes devront avoir une population minimum de 15 000 habitants. Actuellement la population de la CCAA est 6 900 habitants.

Voir ANNEXE 4

Le Conseil Municipal de Viella est appelé à émettre un avis sur l'avenir de la CCAA et définir avec quelle Communauté de Communes il souhaiterait que la CCAA fusionne.

Après un long débat et compte tenu des préconisations du SCoT du Pays du Val d'Adour qui limite à 15 le nombre maximum de constructions nouvelles pour les 10 prochaines années sur notre commune alors que depuis 2012, année d'approbation de notre carte communale, 10 logements nouveaux ont été créés (dont 7 en 2012), qui réduit considérablement la surface urbanisable de notre commune en la passant de 10,93 ha à 2,92 ha, le Conseil Municipal de VIELLA se prononce contre une fusion avec la Communauté de Communes des Bastides et Vallons du Gers, qui nous amènerait ensuite vers une fusion avec les Communautés de Communes du PETR du Val d'Adour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de VIELLA, se prononce pour une fusion avec la Communauté de Communes d'**AIRE SUR L'ADOUR**.

## 7 - Questions Diverses :

Participation financière à l'Association Sportive des écoles : Par un courrier du 20 avril 2016, Madame Marie Claire AURENSAN, enseignante à l'école de Maumusson, sollicite la Mairie de VIELLA pour une participation financière au projet de classe transplantée à ARREAU au Centre OXYGERS les 20, 21 et 22 juin 2016.

Sachant que le coût total du voyage est de 135 € par enfant, le Conseil municipal donne son accord pour une dépense plafonnée à 180 € (soit 20 € par enfant).

Projet de sentier piétonnier : Monsieur le Maire présente deux devis concernant un projet d'aménagement et de création d'un cheminement piétonnier avenue de la Barade pour permettre aux piétons, de rejoindre en sécurité la route du Stade.

Le curage du fossé, son busage sur 105 m et la création de 3 avaloirs pour les eaux pluviales sont nécessaires.

Après examen des devis présentés, le Conseil Municipal donne son accord pour le devis le moins cher.

En fonction des disponibilités financières de la commune, Monsieur le Maire est chargé de faire réaliser ces travaux.

Liste de hébergeurs de Viella et taxe de séjour : Monsieur le Maire présente la liste des hébergeurs de VIELLA. Il s'agit des gîtes et chambres d'hôtes actuellement en activité et qui ont obligation de prélever la taxe de séjour pour ensuite la verser à la CCAA. Il est recensé 5 gites et 3 chambres d'hôtes à VIELLA.

Lettres anonymes : Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le contenu de deux lettres anonymes récemment trouvées dans la boîte aux lettres de la Mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, regrette cette démarche et déclare ne pas pouvoir tenir compte de ces documents.

A l'avenir, les documents anonymes reçus en Mairie ne seront ni lus ni exploités.

Conseils pour prévenir les actes de délinquance : La Gendarmerie nationale a envoyé quatre fiches d'informations en Mairie.

Elles s'intitulent :

- Les séniors face aux risques de la délinquance,
- Comment se protéger des cambriolages dans les résidences,
- Comment protéger son entreprise des cambriolages,
- La sûreté des locaux associatifs ou sportifs.

Le Conseil municipal propose que ces préconisations soient intégrées dans le prochain bulletin municipal.

Distributions d'informations à la population : Le journal de la Communauté de communes Armagnac Adour d'avril 2016, ainsi que le bulletin d'information n°14 du SICTOM OUEST ont été distribués dans les boîtes aux lettres des Viellanais.

Médiathèque : Le prochain spectacle proposé par la médiathèque départementale du Gers et organisé par la médiathèque de Viella, sous les ombrages du stade Henri Lacassagne, aura lieu le vendredi 3 juin 2016. A l'issue du spectacle, un buffet froid clôturera la soirée.

A.G. du Comité des Fêtes : Le Comité des fêtes de VIELLA invite les Viellanais à la prochaine assemblée générale le jeudi 28 avril 2016 au Foyer rural à 19 Heures.

Fleurissement du village : Madame Yvette DUVIGNAU est chargée de prendre contact avec Monsieur Yvan KRYL, Agent Technique de la commune, en vue de définir les plantations à réaliser et d'acheter les plans de fleurs nécessaires.

Fin de la séance à 22 Heures.